

Après la lecture de ces documents, Mgr LA FONTAINE ouvre la série des discours par quelques paroles d'introduction auxquelles sa haute charge de Secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites donne une spéciale importance.

«Au commencement de cette première séance de notre Congrès, dit le président effectif, je voudrais, chers confrères, vous prier de considérer qu'il y a pour nous deux méthodes (permettez-moi l'expression) de rendre le culte d'adoration à la très sainte Eucharistie, l'une qui est prescrite et officielle, l'autre qui est libre et qui est exprimée dans les statuts des Prêtres-Adorateurs. Evidemment, nous n'avons rien à ajouter ni à retrancher à la première: la sainte Eglise nous la présente dans le Rituel et dans les autres livres liturgiques: notre rôle est de la recevoir avec gratitude et de l'observer avec exactitude. Par conséquent elle ne peut constituer directement la matière de notre Congrès. Quant à la seconde méthode, elle fera précisément l'objet de nos discussions. Mais toutefois je ne saurais comprendre comment l'on pourrait consacrer tant de temps à discuter ce qui, dans le culte de Jésus Sacrement, a, pour ainsi parler, un caractère de surrogation, si l'on devait, par ailleurs, négliger ce que la sainte Eglise nous prescrit sur la matière.

Donc, chers confrères, je vous prie instamment de continuer, comme vous le faites déjà, à étudier avec soin le rituel, le cérémonial, les rubriques, afin que tous les rites et toutes les cérémonies, par exemple, les inclinations, les génuflexions, les révérences et le reste, soient exécutés parfaitement, vous rappelant comme sainte Thérèse appréciait les plus petites cérémonies indiquées par l'Eglise dans les livres liturgiques.

Il est certain que les fidèles sont d'autant plus attirés à l'adoration qu'ils voient les actes de la sainte liturgie accomplis plus exactement et plus intimement pénétrés de la piété du prêtre. Dans le même ordre d'idées il faut faire en sorte que les autels, pour pauvres qu'ils soient, brillent du moins par la bonne ordonnance et la propreté, qu'on n'y voie point de poussière, et qu'aussi les objets du culte soient propres, les linges blancs et les ornements convenables. Je vous le dis avec tout mon cœur, chers confrères: ce n'est pas là une chose de peu d'importance; nous nous en apercevrons à l'heure de la mort.

«Et maintenant, vous priant d'excuser ma hardiesse, je donne la parole à son Eminence le CARDINAL RICHELMY.»

Ce premier discours, comme d'ailleurs il convenait, avait pour objet l'obligation principale des Prêtres-Ado-